



**ACADÉMIE
DE VERSAILLES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
des Hauts-de-Seine

**Service départemental
à la jeunesse, à l'engagement
et aux sports**

**Mission développement de la pratique sportive
et protection des pratiquants**

Affaire suivie par :

Prénom NOM : Noémie LINOSSI

Tél : 01.40.97.45.34

Courriel : noemie.linossi@hauts-de-seine.gouv.fr

167-177, avenue Frédéric et Irène Joliot-Curie
92013 Nanterre Cedex

DEMANDE D'AGREMENT POUR LES ASSOCIATIONS SPORTIVES

En application du code du sport, et notamment les articles L. 121-4, R. 121-1 à R. 121-6

Dossier à faire parvenir, par courrier, à l'adresse suivante :

Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports
Direction des services départementaux de l'éducation nationale des Hauts-de-Seine
167-177 avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

1 - PRESENTATION DE L'ASSOCIATION

Nom de l'association :

(en majuscules et en toutes lettres)

Sigle éventuel :

Adresse complète du siège social :

Libellé de la voie :

Ville : **Code postal:**

Tél. : **Courriel :**

Site internet : https://

Objet de l'association :

.....

.....

Numéro SIRET :

Numéro SIREN¹ : **Code APE :**

Déclaration initiale de l'association en préfecture (Loi du 1^{er} juillet 1901)

Préfecture ou sous-préfecture : **Date :** **N° de récépissé :**

Parution au Journal Officiel (date et n° du J.O.) :

¹ * Pour en savoir plus sur l'attribution d'un numéro SIREN, vous pouvez consulter le site : <https://www.associations.gouv.fr/> et notamment : <https://www.associations.gouv.fr/le-no-siren-de-l-insee.html>

Dernière déclaration de modification en préfecture (le cas échéant)

Préfecture ou sous-préfecture : Date : N° de récépissé :

Parution au Journal Officiel (date et n° du J.O.) :

Nombre d'adhérents à l'association :

Nombre de pratiquants :

Fédérations sportives auxquelles l'association est affiliée / Raisons pour laquelle l'association n'est pas affiliée à une fédération sportive agréée :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Personne à contacter pour le suivi administratif du dossier :

NOM : **Prénom :**

Tél. : **Courriel :**

2 – ACTIVITÉS DE L'ASSOCIATION

Activités sportives pratiquées :

.....
.....

Lieux/jours et heures des pratiques sportives (le cas échéant) :

.....
.....
.....

Mode du contrôle médical effectué auprès des pratiquants aux activités (le cas échéant) :

.....
.....
.....

Encadrement des activités sportives

Nombre d'éducateur sportif bénévoles :

Nombre d'éducateur sportif rémunérés par l'association :

Tableau des éducateurs sportifs de l'association à compléter page suivante.

ÉDUCATEURS SPORTIFS

	Nom (nom de jeune fille)	Prénom	Date de naissance	Lieu de naissance	Bénévole (B)/Salarié (S)	Qualification	Carte pro		Affichage	
							OUI	NON	OUI	NON
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
11										
12										
13										
14										
15										
16										
17										
18										
19										
20										
21										
22										
23										
24										
25										

4 – PIÈCES A JOINDRE

Liste des documents à joindre à l'appui de votre demande d'agrément :

- L'annexe 1 complétée sur les dispositions légales devant obligatoirement figurer dans les statuts ;
- La lettre de demande d'agrément signée par le/la président(e) de l'association en précisant les motifs ;
- La copie des statuts de votre association datés, signés et certifiés conformes par le/la président(e) ;
- La photocopie du Journal Officiel portant création de votre association ;
- La photocopie du récépissé de déclaration de création de votre association à la préfecture ;
- La photocopie du Journal Officiel portant modifications éventuelles de votre association ;
- La photocopie du récépissé de déclaration de modifications de votre association à la préfecture ;
- Le compte et bilans d'exploitation des 3 derniers exercices financiers et le budget prévisionnel de l'exercice en cours ;
- Le procès-verbal des 3 dernières assemblées générales avec le rapport d'activité de l'association ;
- Le règlement intérieur ;
- L'attestation d'affiliation aux fédérations sportives concernées, le cas échéant ;
- L'attestation d'assurance civile en cours de validité ;
- Les cartes professionnelles ou attestation de stagiaire des éducateurs sportifs rémunérés, le cas échéant.

**Nous soussignés, président(e) et trésorier(e) de cette association,
certifions que tous les renseignements mentionnés dans ce document et les annexes jointes sont
rigoureusement exacts.**

Fait à :, **le :**

Président(e)

Nom, prénom et signature

trésorier(e)

Nom, prénom et signature

ANNEXE 1 – Dispositions légales devant obligatoirement figurer dans les statuts

Code du sport, notamment les articles L. 121-4 et R. 121-1 à R. 121-3

A remplir par le représentant de l'association

Dispositions obligatoires	Cette condition figure dans les statuts		
	N° titre ou n° chapitre	N° article	N° alinéa
L'objet de l'association sportive lui permet de concourir au développement ou à la promotion du sport et des activités sportives.			
Participation de chaque adhérent à l'assemblée générale.			
Désignation du conseil d'administration par l'assemblée générale au scrutin secret et pour une durée limitée.			
Nombre minimum, par an, de réunions de l'assemblée générale et du conseil d'administration.			
Conditions de convocation de l'assemblée générale et du conseil d'administration à l'initiative d'un certain nombre de leurs membres.			
Comptabilité complète de toutes les recettes et de toutes les dépenses.			
Budget annuel adopté par le conseil d'administration avant le début de l'exercice.			
Comptes soumis à l'assemblée générale dans un délai inférieur à six mois à compter de la clôture de l'exercice.			
Tout contrat ou convention passé entre l'association, d'une part, et un administrateur, son conjoint ou un proche, d'autre part, est soumis pour autorisation au conseil d'administration et présenté pour information à la plus prochaine assemblée générale.			
Des dispositions relatives à l'égal accès des femmes et des hommes à ses instances dirigeantes. Les statuts prévoient que la composition du conseil d'administration doit refléter la composition de l'assemblée générale.			
Les statuts comprennent des dispositions destinées à garantir les droits de la défense en cas de procédure disciplinaire.			
Les statuts prévoient l'absence de toute discrimination dans l'organisation et la vie de l'association.			

A NOTER : Si vos statuts ne comportent pas les dispositions obligatoires figurant ci-dessus et prévus au code du sport, vous devez procéder lors d'une prochaine assemblée générale à la modification des statuts de l'association. La modification des statuts devra être déclarée en préfecture qui vous délivrera un récépissé d'enregistrement.